

Présents :

François BOCK maire de Gençay préside la séance.

Claude FERRON, Françoise PERIDY, Yves GUILLON, Philippe BONNEAUD, Sarah COLLOBER, Jean-Paul THUBERT, Roselyne LACOUTURE, Renaud ROBERT, Sophie VERGNAUD, Cécile CERISIER, Dominique GUYONNET, Fabienne ROUSSEAU GILLES.

Absents excusés avec pouvoir : Yves GARREAU, Sylvie DENIS, David RANGER

Absent : Fanny BOETSCH, Aurélie BOURREAU, Bernard DAVID

Suffrage : 16

Secrétaire de séance : Sophie VERGNAUD

Ouverture de la séance 20h00

**1 – Approbation du compte rendu du 30/08/2018**

Le compte rendu du 30 aout 2018 est approuvé à l'unanimité.

Vote : 16 Pour.

**2 – Tarif de location des bureaux de l'Espace Paramédical (EPM)**

Lors du dernier conseil municipal, il a été proposé de créer un tarif d'occupation spécifique pour un bureau partagé à l'EPM; le sujet n'ayant pas été porté à l'ordre du jour, la décision des conseillers est réputé juridiquement non valide.

Une délibération reprenant les mêmes éléments est proposée et soumise au vote, afin de mettre en place les tarifs suivants :

1 jour / semaine 100 €

2 jours / semaine 190 €

3 jours / semaine 270 €

4 jours / semaine 340 €

Vote : 16 Pour.

**3 – Modification de la subvention ACTIV 3 en DETR CENTER PARC- EPM**

François BOCK rappelle qu'une subvention ACTIV 3 de 44 600€ a été accordée à la commune de Gençay pour la construction de l'EPM. Le Département de la Vienne, pour des raisons internes, souhaiterait plutôt utiliser son droit de tirage sur la DETR Center Parc. Il est demandé au Conseil Municipal d'annuler la demande ACTIV 3 pour la transformer en subvention DETR protocole CENTER PARC.

Le Maire propose de solliciter au Département, une subvention de 44 600 € DETR CENTER PARC en remplacement de la subvention ACTIV 3.

Vote : 16 Pour

Le tableau de financement de l'Espace paramédical est présenté aux conseillers.

**4 – Choix des financeurs EPM et assureur dommage-ouvrage**

○ Assurance Dommage-ouvrage

François BOCK informe le conseil municipal que la commission Finances s'est réunie le 25 septembre afin d'étudier les propositions des trois assureurs mis en concurrence.

Deux critères « immatériel » et « bon fonctionnement » ont été retenus pour la sélection.

	Base	Bon fonctionnement	Immatériel	Montant TTC
KERJAM COURTAGE	Oui	Oui		4 975,03 €
SMABTP	Oui	Oui	Oui	5 229,73 €
GROUPAMA	Oui	Oui	Oui	4 583,90 €

L'offre la plus appropriée et la mieux disante est effectuée par Groupama pour un montant de 4 583,90€. La proposition est soumise au vote

Vote 16 pour

#### ○ Financement

La communauté de communes n'a toujours pas répondu à la demande de fond de concours de 35 000 €.

Le besoin d'auto-financement étant de 254 682,93 € (voir tableau ci-avant), il est proposé d'effectuer un emprunt à taux fixe de 300 000 € sur 25 ans, avec des remboursements trimestriels. Les propositions bancaires sont les suivantes :

	BANQUE POSTALE	CREDIT MUTUEL	CAISSE D'EPARGNE	CREDIT AGRICOLE
TAUX	1,91%	1,70%	1,81%	1,98%
FRAIS	300,00 €	300,00 €	300,00 €	450,00 €
ECHEANCE TRIMESTRIELLE	3 788,82 €	3 688,80 €	3 736,43 €	3 810,78 €

Le conseil municipal retient à l'unanimité l'offre la plus intéressante du Crédit Mutuel.

Vote 16 pour

### **5 –Recherche de solutions à la résolution du re financement de l'EHPAD Géraud de Pierredon - Mandat à Habitat de la Vienne**

Le maire informe le conseil municipal que l'EHPAD de Gençay est dans une situation financière délicate avec un bail emphytéotique administratif basé sur un emprunt progressif et qu'il est nécessaire de faire le point sur la partie immobilière.

Habitat de la Vienne, premier bailleur de la Vienne dans les territoires ruraux accompagne les collectivités de la vienne en répondant aux besoins des habitants et des communes. Cet opérateur pourrait intervenir dans la gestion patrimoniale de l'EHPAD tout en laissant la gestion d'exploitation au CCAS. A cet effet, il sollicite Habitat de la Vienne pour la recherche des éléments spécifiques au bail emphytéotique administratif.

François BOCK propose de donner un mandat à Habitat de la Vienne pour rechercher toutes solutions de refinancement de l'EHPAD.

L'objectif est de dissocier la partie immobilière de la partie exploitation et permettrait à la commune de conserver la gestion de l'EHPAD via le CCAS. La commune deviendrait locataire de Habitat de la Vienne.

Vote : 16 pour.

D'autres solutions ont été envisagées :

- cession à des associations spécialisées dans le rachat d'établissements spécialisés.
- Intégration du CCAS dans un CIAS géré par la communauté de commune (pas de compétence pour le moment)

## **6 – Création d'un comité consultatif pour l'analyse financière de l'EHPAD Géraud de Pierredon**

Le maire informe le conseil qu'il serait opportun de créer un comité consultatif pour apporter conseils et informations aux élus de la commune de Gençay dans la recherche de solutions pour assurer la pérennité du remboursement de l'emprunt de l'EHPAD Géraud de Pierredon.

Il propose :

- Jean CRESPIN, ancien Maire de Gençay et ancien Conseiller Général de la Vienne, qui a déjà été chargé par la communauté de communes d'une mission sur dossier des EHPAD de Couhé et Chaunay, et
- Bernard HIPPEAU, ancien conseiller municipal de Gençay, chargé des finances et qui a déjà travaillé sur la recherche d'une solution pour le remboursement de l'emprunt de l'EHPAD Géraud de Pierredon.

Après délibération, il est décidé de créer un comité consultatif pour chercher une solution au refinancement de l'EHPAD.

Vote : 16 pour.

## **7 – Modification du périmètre du Syndicat mixte des Vallées du Clain Sud**

Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le changement de périmètre du Syndicat pour intégrer la communauté de communes pour les communes de Pleuville, Epenède, Hiesse et Lessac, communes du Nord Charentes.

Il précise que le transfert de la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) au Syndicat s'accompagnera d'un transfert de 2 sièges pour la compétence GEMA et 1 siège pour la compétence PI conformément aux statuts du Syndicat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la modification du périmètre du syndicat.

Vote : 16 pour.

## **8 –SDIS – Convention de partenariat favorisant la disponibilité des sapeurs pompiers**

Monsieur le Maire propose au conseil une convention de partenariat visant à favoriser la disponibilité des sapeurs pompiers volontaires.

Les sapeurs pompiers volontaires ayant leurs enfants scolarisés à l'école de Gençay auront la possibilité de les laisser à la garderie sans frais, lors de leurs interventions.

Vote : 16 pour.

## **9 –Eaux de Vienne – Rapport annuel sur le prix et la qualité du service**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le rapport annuel de Eaux de Vienne sur le prix et la qualité de service.

Quelques chiffres :

Consommation de 120 m<sup>3</sup> en moyenne soit +2,7%

Perte sur les réseaux de 22%

0,13% de réclamation

Le Conseil Municipal doit valider le compte rendu;

Vote 16 pour

## **10 – Point sur les travaux en cours**

### **○ Ecoles**

Un renfort supplémentaire a du être effectué pour soutenir le mur de la classe ULIS, après la démolition de l'ancien bloc sanitaire.

La commune a reçu le nouvel Algeco à deux compartiments et deux portes, pour les toilettes provisoires.

Une ancienne cuve de fioul devra être enlevée à l'école maternelle.

Par ailleurs, les enseignants de l'école maternelle ont demandé la découpe d'une fenêtre dans les bâches protectrices afin que les enfants puissent regarder les travaux ; cela permettrait également de réduire leurs craintes vis à vis des bruits qu'ils entendent.

La commission culture propose d'appliquer un film ou un vernis de protection sur les fresques peintes par Monsieur FUMERON sous le préau de l'école primaire.

### **○ Salle des fêtes**

Un renforcement du parking terminé (travaux VRD).

### **○ Route de Civray**

Les travaux d'élargissement du trottoir ont été rapides, et fait proprement.

Le stationnement créé est provisoire, en expérimentation sur les conseils de la DAEE.

Des poteaux métalliques seront posés au niveau de chaque porte d'entrée, afin d'assurer une protection supplémentaire aux riverains.

### **○ Cabine téléphonique**

Un habitant propose à la commune de lui céder une ancienne cabine téléphonique stockée dans son garage pour la somme de 300€ : considérée trop chère, cette proposition est rejetée.

## **11 –Point sur le PLUI**

La commission urbanisme doit se réunir le 09 octobre prochain afin d'étudier et de fixer des priorités sur les projets d'urbanisation et les communiquer à la communauté de communes.

Sont concernés :

- le projet de lotissement de La Grande Borne, pour le moment « gelé » qui permettrait à la commune d'accueillir d'autres habitants.
- La zone artisanale de Verneuil qui sera mise en zone « U économique ».
- Le collège en zone « Urbain Loisir ».
- Une petite partie du terrain du plan d'eau de Verneuil restera en zone U car le syndicat mixte SIVM a le projet de construction d'une maison de la nature et de la nature à la place de la buvette.
- L'aménagement du carrefour de la Grange à Rondeau
- Le maintien de la préemption de terrain pour une rocade allant de la route de Couhé à la rocade de Saint Maurice
- l'élargissement de la rue de la Fontaine, sous le vieux château de Gençay.

Selon la loi NOTRe, les constructions en zone agricole sont désormais très strictement encadrées et la commune doit effectuer des opérations de dynamisation du bourg, en supprimant préalablement les espaces interstitiels appelés « dents creuses ».

- accès directs : création d'une voirie reliant la route de Confolens et le route de Civray, derrière le centre culturel et à travers les actuels terrains de tennis extérieurs.
- Favoriser la cession des terrains privés : une priorité est donnée aux terrains existants avec des parcelles supérieures à 600 m<sup>2</sup>.

Le devenir de l'ancienne laiterie et de l'ancien Lidl sera également étudié.

## **12 – Informations diverses**

- Yves GUILLON résume l'opération de recensement des haies et arbres de la commune, effectuées par une équipe de conseillers et d'habitants pour l'association PROM'HAIES. Les éléments récoltés permettront une meilleure prise en compte des haies dans l'élaboration de la « trame verte et bleue ».
- François BOCK informe le conseil de l'obligation de signature électronique des documents de la commune, dans le cadre de la dématérialisation des marchés publics.  
La commande de la clef et du code aura un coût de 200 € et 40 €.
- La Communauté de Communes a lancé une étude sur le projet de construction d'un nouveau cinéma à Gençay.
- Fabienne ROUSSEAU-GILLES demande les noms des référents de quartier qui se sont portés volontaires dans l'opération « Vigilance citoyenne », organisée conjointement par la préfecture de la Vienne, la Gendarmerie Nationale et la Commune de Gençay.  
Pour des raisons de confidentialité, Monsieur le Maire ne souhaite pas publier cette liste, mais elle sera remise à chaque conseiller.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 08.

La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le jeudi 25 octobre 2018 à 20h00.

Sophie VERGNAUD